





- 1- Demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'Ecole Supérieure de l'Education et de la Formation Oujda ;
- 2- Photocopie du diplôme selon les grades mentionnées ci-dessus ;
- 3- Photocopie du baccalauréat
- 4- Photocopie de la carte d'identité nationale ;
- 5- Curriculum vitae ;
- 6- Autorisation pour les candidats fonctionnaires.

- La liste des candidats convoqués pour l'épreuve écrite et la liste des candidats admis pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le portail de l'emploi public et sur le site de l'Ecole Supérieure de l'Education et de la Formation Oujda.

- Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve écrite et orale et les résultats finaux des concours seront publiés sur le portail et sur le site susmentionné.

- Tout dossier incomplet sera rejeté.

